

MISSIONS

1. Missions générales

Appliquer la réglementation liée à la direction : directive cadre eau, directive concession, marchés public, code de l'environnement... et des documents cadres qui en découlent (SDAGE, SAGE, SCOT...)

Etablir des liens et participer aux réunions avec les partenaires institutionnels et les services

S'assurer de la cohérence entre la réglementation et les missions relatives au poste

Etablir les délibérations, avenants, conventions liés aux missions du poste

Présenter les projets et établir les comptes rendus de réunion liés au poste

2. Suivi des délégués

S'assurer de la pertinence des opérations de renouvellement

Valider techniquement et financièrement les programmes

S'assurer de la faisabilité des opérations et de leur réalisation

Rendre compte des opérations de renouvellement

Améliorer la connaissance du patrimoine communautaire et participer à la régularisation comptable des ouvrages

S'assurer du respect des engagements contractuels et leur suivi

Contrôler les opérations de raccordement aux réseaux

3. Participation à l'établissement de budgets prospectifs

Participer à la programmation financière et au suivi des procédures

En fonction de l'amélioration de la connaissance du patrimoine communautaire, prioriser les opérations de travaux à court, moyen et long terme

4. Qualité du service public

Participer à l'établissement des rapports de la direction (RPQS notamment), s'assurer de la pertinence des rapports du délégué

Proposer des pistes d'amélioration

Participer à l'établissement des documents de communication de la direction

Retranscrire la commande politique et assurer la coordination la bonne exécution de cette commande

PRE-REQUIS

Maitriser le cadre réglementaire du fonctionnement des collectivités et des établissements publics

Maitriser la comptabilité publique, code des marchés publics et gestion de projets

Maitriser la réglementation européenne et nationale dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Maitriser le cadre réglementaire des procédures obligatoires issues de la directive cadre eau

Connaissances techniques en eau et assainissement

QUALITES REQUISES

Rigueur

Autonomie, prise d'initiative et force de proposition

Capacité à travailler en équipe et en transversalité

Maîtrise de l'organisation, de l'optimisation du temps de travail et de la priorisation des tâches

Capacités d'analyse et de synthèse
Réactivité et capacité à répondre aux problèmes en situation de crise
Disponibilité et capacité d'adaptation
Qualités relationnelles, sens de la communication et de l'écoute
Aptitude à l'animation de réunions

MOYENS MIS A DISPOSITION

- **Matériels et moyens**

Matériel bureautique et logiciel (suite bureautique, Astre, SIG, Incovar)
Véhicule partagé

CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Lieu de travail**

Rue Lavoisier à Lens – déplacements réguliers sur le territoire à prévoir

- **Horaires**

Selon le protocole d'accord portant sur l'organisation du temps de travail, sa réduction et son aménagement et l'amélioration du service rendu au public en date du 14 juin 2006, et adaptation selon service (CT du 5 janvier 2016).